



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)  
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N° 1**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Alès Agglomération** : Christophe BOUGAREL, David GUIRAUD

**Nîmes Métropole** : Abderzak BERKANI, Jacques BOLLEGUE, Patrick DE GONZAGA, Jack DENTEL, Sylvette FAYET, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Julien PLANTIER, Franck PROUST, David-Alexandre ROUX, Richard TIBERINO, Christine TOURNIER-BARNIER, Pascale VENTURINI, Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Piémont Cévenol** : Lionel JEAN

**Cté Com. Petite Camargue** : Jean-Paul GERAUD, Didier LEBOIS

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : David RIBES (suppléant)

**Cté Com. Pont du Gard** : Alain LAGET

Absents :

**Alès Agglomération** : Laurent CHAPPELLIER

**Nîmes Métropole** : Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Monique BOISSIERE, Emmanuel CARRIERE, Jean-Luc CHAILAN, Alain DALMAS, Claude DE GIRARDI, Jean-François DURAND COUTELLE, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Frédéric PASTOR, Frédéric TOUZELLIER

**Cté Com. Pays d'Uzès** : Gérard DAUTREPPE, Frédéric SALLE LAGARDE

**Cté Com. Petite Camargue** : Katy GUYOT, Martine KUFFER

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : Jean-Michel AZEMA, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ

**Cté Com. Pont du Gard** : Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Martine KUFFER à Didier LEBOIS

Emmanuel CARRIERE à Jean-Christophe GREGOIRE

Frédéric PASTOR à Richard TIBERINO

**Secrétaire de séance** : David-Alexandre ROUX.

**Approbation du PV du comité syndical du 12 décembre 2023 :**

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

*Départ de Monsieur Frédéric SALLE LAGARDE*

*Arrivée de Monsieur Lionel JEAN*

Monsieur Richard TIBERINO, Président, remercie le bureau d'étude ELCIMAI ENVIRONNEMENT, le cabinet d'avocats PINTAT et le Conseil Financier aux collectivités locales ANDARTA pour leur accompagnement tout au long de la procédure.

Madame Nadia PERRISSOUD, Directrice de projet chez ELCIMAI ENVIRONNEMENT expose :

#### Rappel de l'objet de la consultation

Sélectionner le concessionnaire pour l'attribution d'un contrat ayant pour objet :

- l'exploitation des installations composant l'unité de valorisation énergétique de Nîmes ;
- le financement, la conception et la réalisation des travaux d'optimisation et de remise à niveau sur les ouvrages existants ;
- le traitement de l'ensemble des déchets collectés apportés par le SITOM Sud Gard ;
- la valorisation énergétique des déchets ;
- la commercialisation des capacités des vides de four disponibles pour les déchets complémentaires ;
- l'établissement des dossiers administratifs nécessaires à la réalisation des travaux et l'obtention des autorisations.

La consultation est organisée conformément au code de la commande publique, dans le cadre d'une procédure ouverte.

#### Rappel du déroulement de la procédure

- Délibération du 13 septembre 2022 : approbation du lancement de la consultation ;
- 17 mars 2023 : publication de l'avis de concession et du DCE au JOUE, BOAMP et Le MONITEUR avec une date de remise des offres fixée au 26 juin 2023 à 12h ;
- 16 juin 2023 : publication de l'avis rectificatif reportant la date limite de remise des offres au 17 juillet 2023 ;
- 17 juillet 2023 : remise des candidatures et offres initiales ;
- 20 juillet 2023 : CDSP 1 approuvant l'admission des candidatures des quatre candidats suivants
  - SOVAL
  - PAPREC
  - URBASER ENVIRONNEMENT
  - IDEX ENVIRONNEMENT
- 8 septembre 2023 : CDSP 2 pour validation de la liste des candidats admis à négocier ;
- 26-28 septembre 2023 : 1<sup>er</sup> tour de négociations avec les membres de la CDSP  
A ce stade, le candidat PAPREC a fait le choix de ne pas poursuivre la procédure.
- 19 octobre 2023 : remise des offres intermédiaires pour les trois candidats encore en lice ;
- 25-26 octobre 2023 : 2<sup>ème</sup> tour de négociation avec les membres de la CDSP ;
- 4 décembre 2023 : remise des offres finales ;
- 9 janvier 2024 : présentation de l'analyse des offres aux membres du bureau ;
- 25 janvier 2024 : comité syndical pour validation du choix du candidat.

## Rappel du cadre d'analyse des offres

### *Contenu et composition des dossiers d'offres – art. 7.4*

A l'appui de leur offre, les candidats ont remis :

- le certificat de présence à la visite obligatoire, remis par le Sitom Sud Gard
- le projet de contrat et ses annexes dûment complété
- le mémoire technique décrivant les travaux prévus
- un mémoire financier explicitant le fonctionnement de l'économie du projet
- un mémoire juridique permettant de préciser les modalités contractuelles

### *Critères de jugement des offres – art. 9.2*

Les quatre critères suivants d'analyse des offres ont été validés par le Sitom Sud Gard en amont de la procédure :

Le critère numéro 1 porte sur la valeur technique de l'offre.

Il représente 30% de la note et se décompose en deux sous-critères :

- valeur technique de l'offre de conception-réalisation, c'est-à-dire les travaux prévus sur l'usine ;
- valeur technique de l'offre d'exploitation, c'est-à-dire les conditions d'exploitation de l'usine.

Le critère numéro 2 porte sur la valeur économique de l'offre.

Il représente 30% de la note et se décompose en trois sous-critères :

- cohérence des tarifs d'exploitation et montant global facturé au Délégué ;
- technico-économique des investissements et optimisation de leur financement ;
- cohérence, crédibilité et exhaustivité des comptes d'exploitation prévisionnels sur la durée de la DSP, y compris GER (Gros Entretien Renouvellement).

Le critère numéro 3 porte sur engagements de performance souscrits

Il représente 25% de la note.

Performance énergétique (valorisation énergétique sous forme chaleur et d'électricité) ;

Impact environnementaux (conditions de rejet, en particulier les fumées et la consommation d'eau).

Le critère numéro 4 porte l'engagement juridique et contractuel.

Il représente 15% de la note.

Un candidat qui approuve le contrat sans modifications majeure a une meilleure note qu'un candidat qui remet en cause les suppositions contractuelles prévues et cherche à les assouplir.

## Présentation synthétique des offres finales

### *Rappel des objectifs du SITOM*

- Durée de la concession : 10 ans
- Rémunération substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service (redevance SITOM, recette déchets tiers, recettes liées à la valorisation énergétique et à la valorisation matière, ...)
- Origine des déchets : Gard <sup>1</sup> et Région Occitanie pour les DASRI <sup>2</sup>
- Flux tonnage SITOM prioritaire : ordures ménagères, tout venant incinérable (TVI), refus tri collecte sélective (refus CS)

---

<sup>1</sup> Si déficit Gard, des départements limitrophes jusqu'à 11 000 t après information au préfet

<sup>2</sup> Départements limitrophes à la région Occitanie en priorité et les régions limitrophes à la région Occitanie en second lieu pour les DASRI

- Augmentation de la capacité de traitement : 110 000 t/an et DASRI 4 500 t/an soit 114 500 t/an (selon arrêté préfectoral de juillet 2022) contre 110 000 t/an (dimensionnement initial)
- Objectif de disponibilité : 8000 h/an
- Les candidats doivent être force de proposition pour améliorer l'UVE tant d'un point de vue d'image que des services apportés
- Attentes particulières en termes de travaux portant essentiellement sur l'optimisation de la valorisation énergétique sur l'usine, en vue d'augmenter l'export de chaleur vers le réseau de Nîmes : 80 GWh/an contre ~ 50 GWh/an actuellement
- Augmentation de la vente d'électricité : ~ 38 GWh/an actuellement
- Optimisation de l'installation pour lui permettre d'être plus performante d'un point de vue énergétique mais également de minimiser les impacts en termes de consommation d'énergie. (amélioration cycle eau-vapeur, récupération de chaleur sur les fumées, traitement sec des fumées, diminution de l'autoconsommation, etc.)
- Maintien des valeurs limites d'exposition (VLE) actuelles (inférieures à la réglementation pour certains polluants)
- Amélioration de la valorisation des mâchefers : tri des ferreux et non-ferreux
- Optimisation des consommations (réactifs, énergie, eau)
- Alimentation électrique du centre de tri par l'UVE, via une canalisation en direct
- Travaux de remise à niveau si nécessaire

Les trois offres, par critère de sélection, vous sont présentées ci-dessous selon le code couleur suivant :

**En noir**, apparaissent les attendus du cahier des charges

**En vert**, apparaissent les propositions des candidats qui vont au-delà de l'attente

**En rouge**, apparaissent les propositions des candidats qui sont en-deçà de l'attente

*Critère 1 : Valeur technique des offres finales – 30% de la note finale*

	SOVAL	URBASER	IDEX
Tonnage traité	114 500 t/an <b>selon demande SITOM</b>	114 500 t/an <b>selon demande SITOM</b>	114 500 t/an <b>selon demande SITOM</b>
Disponibilité	8 100 h/an <b>supérieur à demande SITOM</b>	8 200 h/an <b>supérieur à demande SITOM</b>	8 100 h/an <b>supérieur à demande SITOM</b>
Export de chaleur	80 GWh/an <b>selon demande SITOM</b>	80 GWh/an <b>selon demande SITOM</b>	80 GWh/an <b>selon demande SITOM</b>
Vente d'électricité	Augmentation <b>selon demande SITOM</b>	Augmentation <b>selon demande SITOM</b>	Augmentation <b>selon demande SITOM</b>
Remise à niveau des installations	<b>Etat des lieux exhaustif et travaux en cohérence</b> Pérennisation de l'installation : travaux four-chaudière, GTA neuf	<b>Etat des lieux partiel et travaux en cohérence</b> Pérennisation de l'installation : travaux four-chaudière, <b>GTA conservé</b>	<b>Etat des lieux partiel et travaux en cohérence avec réserve</b> Pérennisation de l'installation : travaux four-chaudière, GTA neuf
Optimisation des installations	Propose les travaux suggérés au programme (récupération de chaleur des fumées,	<b>Propose qu'une partie des travaux suggérés au programme (récupération de</b>	Propose les travaux suggérés au programme (récupération de chaleur des fumées,

	optimisation du cycle, changement du GTA, amélioration de l'ACC, traitement sec des fumées) sauf le remplacement du réchauffage gaz (très argumenté) et est force de propositions (réactif réduction SO2, utilisation eau de STEP, réduction de l'autoconsommation, chaîne de tri bouteilles protoxyde, panneaux photovoltaïques)	chaleur des fumées, optimisation du cycle, amélioration de l'ACC)	optimisation du cycle, changement du GTA, amélioration de l'ACC, traitement sec des fumées, remplacement du réchauffage gaz par de la vapeur)
Mâchefers	Propose l'extraction des ferreux mais pas des non ferreux	Pas d'extraction in situ	Pas d'extraction in situ
Connexion centre de tri	Ok, solution dite validée par Enedis, connexion au 1 <sup>er</sup> mai 2025	Ok, solution en cours d'étude chez Enedis pas de date de connexion clairement indiquée	Ok, solution en cours d'étude chez Enedis connexion au 1 <sup>er</sup> mai 2025
Signature du contrat	février 2024	février 2024	janvier 2024
Arrêt pour travaux	5 semaines	6 semaines	6 semaines
Réception des travaux	mars 2026	décembre 2025	GTA : mai 2026
Disponibilité RCU	Puissance 18,5 MW : saison de chauffe 2025-2026	Puissance 18,5 MW : saison de chauffe 2025-2026	Montée en charge sur 2025-2027. Puissance 18,5 MW : saison de chauffe 2027
Détournement déchets	Détournement des encombrants et des DASRI	Détournement de 5 000 t de déchets	Pas de détournement – pas réaliste
Projet Architectural global	Travaux sur les façades Nord et Sud (habillage végétalisé, métallique ou trame pixellisée verte) Projet complet, homogène et détaillé	Travaux sur les façades Nord (revêtement effet miroir) et Sud (remplacement à neuf des bardages et ravalement) Eclairage diurne et nocturne. Simple et peu novateur	Travaux sur les revêtements de façade et un logo lumineux avec pour objectif d'amplifier les contrastes. Simple, peu novateur et peu détaillé
Extérieur	Places de parking supplémentaires et aménagement parcours extérieur (préau pédagogique, espaces verts, ruches, tables, panneaux...). Entretien compris.	Propose la rénovation de deux espaces verts (jardin méditerranéen au pied rampe accès visiteur et lande camarguaise en rive du bassin)	Non prévu
Intérieur	Propose un nouveau hall d'entrée, un réaménagement complet de la salle de quart et une rénovation des vestiaires et salle de réunion. Proposition complète et détaillée	Rénovation réfectoire, salle de visite, et agrandissement salle de commande Rénovation intérieure générale. Proposition détaillée avec croquis et ambiances.	Propose le réagencement de la salle de quart. Incomplet et peu détaillé
Sobriété énergétique	Propose la mise en place de menuiseries solaires innovantes, panneaux	Remplacement partiel des ampoules par des ampoules type Led. Proposition peu	Propose la mise en place de lames brise-soleil pour les locaux administratifs

	photovoltaïques (parking), et surfaces végétalisées	ambitieuse	
Plan de communication	Contenus et supports variés. Refonte, animation du site internet et plusieurs événements sur site pour attirer le public. Communication spécifique en phase travaux. Réunion de présentation du projet aux riverains, visites. <b>Complet et détaillé</b>	Contenus et supports variés, échanges avec associations locales (pas spécifiquement riverains), visites : <b>plan de communication décrit limité à la phase travaux.</b> 1 journée portes ouvertes par an	Contenus et supports variés Plusieurs outils de communication en phase travaux (panneaux, reportages, visites de chantier). Actions auprès des riverains, réunion publique et communications en cas de nuisances. <b>Complet et détaillé</b>
Circuit de visite	Circuit adapté en fonction du public. <b>1 salarié dédié, organisation détaillée, diversité des supports</b> (panneaux, enquête, maquette en réalité augmentée, ateliers, manipulations ...) Rénovation, agencement et habillage des espaces visités. Affichage et mobilier éco responsable avec partenaire local. <b>Accueil PMR prévu, EPI fournis. Maintenance installations non prévue.</b> <b>Proposition complète et détaillée</b>	Parcours complet adapté au public scolaire. <b>Partenariat avec un spécialiste des outils pédagogiques</b> (visite scénarisée, énigmes, escape game, supports numériques, réalité augmentée, ateliers). <b>Accueil autres publics non détaillé.</b> Rénovation, agencement et habillage des espaces visités. <b>Accueil PMR prévu. EPI et maintenance des installations non prévus.</b>	<b>Propose une visite virtuelle complète</b> : variété des supports numériques, visite adaptée en fonction du public, possibilité d'ateliers thématiques. <b>Accueil PMR et maintenance installations prévus. La visite physique (circuit actuel) possible mais aucun aménagement prévu, aucun détail donné.</b> <b>Incomplet</b>
Identité visuelle	Nouveau logo	Pas de modification prévue	Pas de modification prévue
Note critère 1	26/30	17/30	18,8/30

*Critère 2 : Valeur économique de l'offre - 30 % de la note finale*

Pour rappel, le SITOM rémunère l'exploitant en lui versant :

- une redevance financière qui couvre le financement des nouveaux travaux.
- des redevances correspondant aux recettes électriques, métaux et chaleur.
- un prix d'exploitation = coût de l'exploitation de l'usine.

En contrepartie, le SITOM perçoit :

- des redevances d'utilisation des Ouvrages : les déchets tiers participent au coût de construction de l'usine initiale.
- un intéressement si le tarif de vente de l'énergie et des métaux est supérieur au « prix » ayant servi à calculer les tarifs.

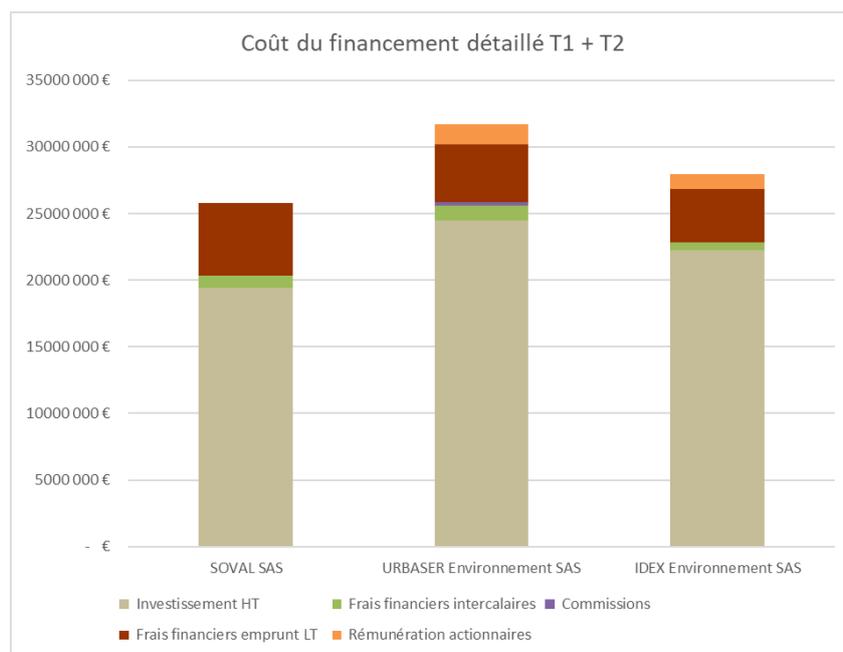
La redevance de financement résulte de deux sujets :

1. le montant des travaux, c'est-à-dire l'amortissement
2. les conditions de financement, c'est-à-dire l'emprunt ou la manière dont est porté l'investissement

	SOVAL	URBASER	IDEX
Montant des travaux Investissement + GER	39,4 M€ (19,4 M€ + 20 M€)	42,2 M€ (24,5 M€ + 17,7 M€)	37,7 M€ (22,3 M€ + 15,4 M€)

Ratio en €/MWh vendus	36 €/MWh vendus	34,9 €/MWh vendus	35,9 €/MWh vendus
<b>Phase 2</b>			
Redevance de financement RF1	23,65 €/T	28,81 €/T	27,94 €/T

- SOVAL propose un financement groupe VEOLIA, sans s'appuyer sur le système bancaire
- URBASER propose une cession de créances à titre de garantie. C'est-à-dire que le SITOM rembourse directement à la banque les montants empruntés
- IDEX propose un taux fixe garanti à 5,2% sur l'emprunt, via un système bancaire



Le deuxième volet de la rémunération concerne les recettes énergétiques reçues par le SITOM. Un des gros enjeux des auditions et de l'analyse des offres était de sécuriser la procédure. Aujourd'hui le prix de l'électricité est plutôt haut et a probablement vocation à augmenter encore. Le SITOM doit verrouiller un prix qui soit le plus fixe possible, ou en tout cas le plus maîtrisé, et qu'en cas d'augmentation des tarifs, un système qui permette un intéressement soit mis en place.

	SOVAL		URBASER		IDEX	
Prix de vente garantie chaleur €/MWh	30,20		Phase 1 : 30,9 Phase 2 : 30,05		Phase 1 : 30,81 Phase 2 : 29,96	
Vente chaleur vendue garantie phase 2	76 580 MWh		80 437 MWh		78 308 MWh	
Vente électricité garantie en phase 2	55 000 MWh		61 964 MWh		51 633 MWh	
Vers Centre de tri	2 900 MWh/an	80 €/Mwh	2900 MWh/an	80 €/MWh	2 900 MWh/an	80 €/MWh
Vers PPA	33 000 MWh/an	100 €/Mwh	-	-	-	-
Vers marché libre	19 100 MWh/an	80 €/Mwh	59 064 MWh/an	90,64 €/MWh	48 733 MWh/an	70,82 €/MWh

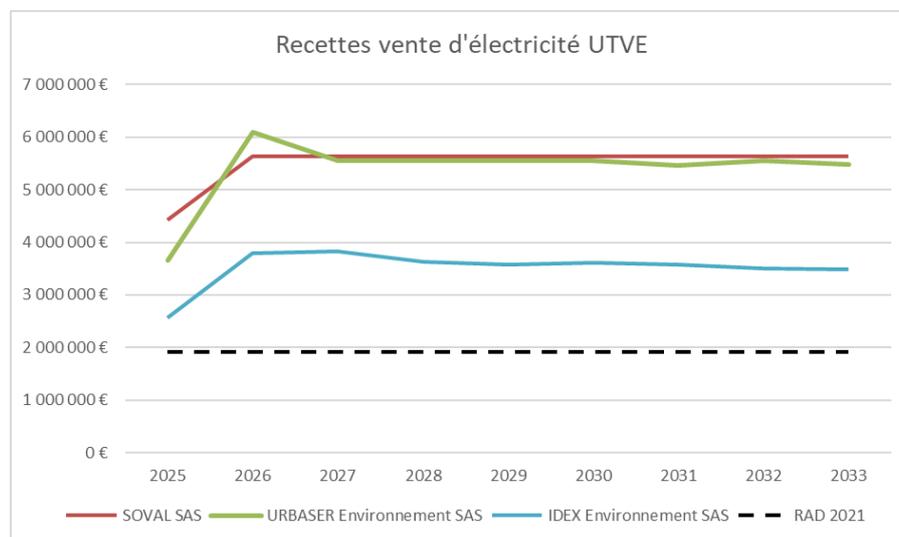
Les trois candidats ont eu une approche assez différente en termes de garanties et en termes d'estimation des quantités produites :

- SOVAL :
  - vente en PPA 100 €/MWh
  - prix fixe CDT 80 €/MWh
  - solde sur le marché libre 80 €/MWh.
  - Clause de rencontre si le prix du marché libre devient inférieur à 70 €/MWh

Le candidat SOVAL choisit un autre système appelé « PPA » pour deux tiers de sa production, qui permet d'engager un montant garanti sur une durée. L'autre tiers étant soumis au marché libre.

- URBASER :
  - vente prix fixe CDT 80 €/MWh
  - solde sur le marché libre 90,6 €/MWh
  - Clause de rencontre si le prix du marché libre devient inférieur à 80 €/MWh
- IDEX :
  - vente prix fixe CDT 80 €/MWh
  - solde sur le marché libre 70,8 €/MWh en phase 2
  - Clause de rencontre si le prix du marché libre devient inférieur à 60 €/MWh

Les candidats URBASER et IDEX partent du principe qu'ils vont vendre uniquement sur le marché libre, à l'exception de l'énergie qui est vendue au centre de tri, selon un prix fixe sur la durée du contrat.



La prévision de production électrique semble très élevée chez URBASER au regard des techniques utilisées.

SOVAL affiche des garanties inférieures aux attendus (engagement prudent).

Le tableau ci-dessous présente l'engagement tel que le contrat le prévoit.

Phase de travaux :

<b>Tarifs phase 1</b>		<b>SOVAL SAS</b>	<b>URBASER Environnement SAS</b>	<b>IDEX Environnement SAS</b>
PV exploitation	PEXP1	85,38 €/T	110,05 €/T	84,02 €/T
Redevance valorisation électrique	PVE1	-36,68 €/T	- 37,08 €/T	- 26,53 €/T
Redevance valorisation métaux	PVMT	- 3,29 €/T	- 1,91 €/T	- 0,50 €/T
Redevance valorisation chaleur	PVCh1	- 11,87 €/T	- 15,10 €/T	- 17,17 €/T
<b>Prix de base HT</b>		<b>33,54 €/T</b>	<b>55,96 €/T</b>	<b>39,82 €/T</b>
Redevance sur déchets tiers	TMDO1	80,00 €/T	60,00 €/T	60,00 €/T
Redevance sur DASRI	TMDO2	150,00 €/T	250,00 €/T	120,00 €/T
TMDO3	TMDO3		65,00 €/T	65,00 €/T
TMDO4	TMDO4		255,00 €/T	125,00 €/T
<b>Coût moyen hors TGAP</b>		<b>19,04 €/T</b>	<b>38,71 €/T</b>	<b>28,42 €/T</b>

TGAP facturée en supplément. (15 €/T en 2025).

En phase de travaux, SOVAL ne verse pas les RMDO3 et RMDO4 car il ne peut pas s'engager sur la capacité du site pour apporter des déchets tiers.

#### Phase d'exploitation

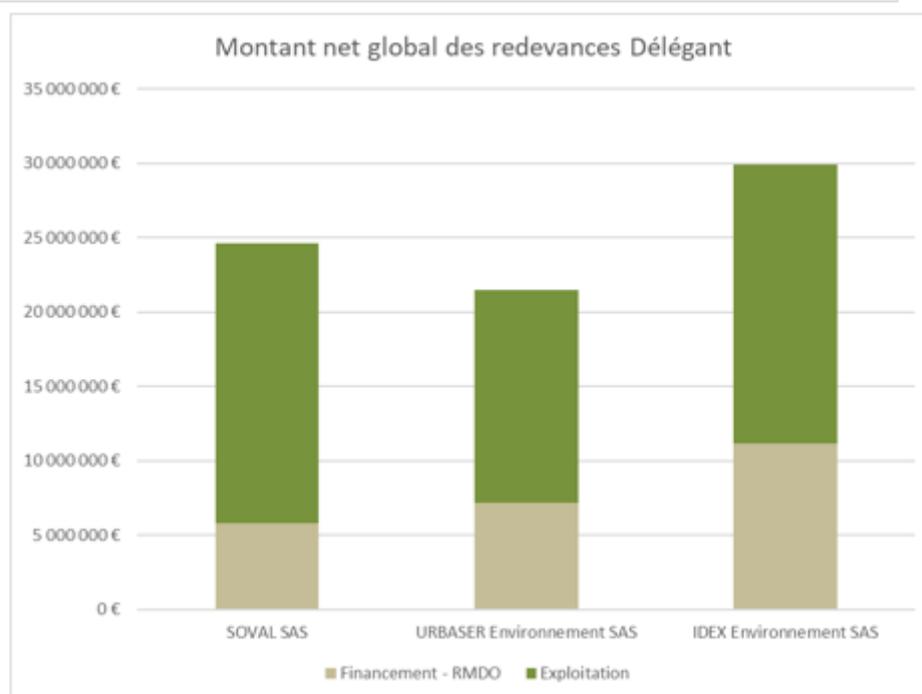
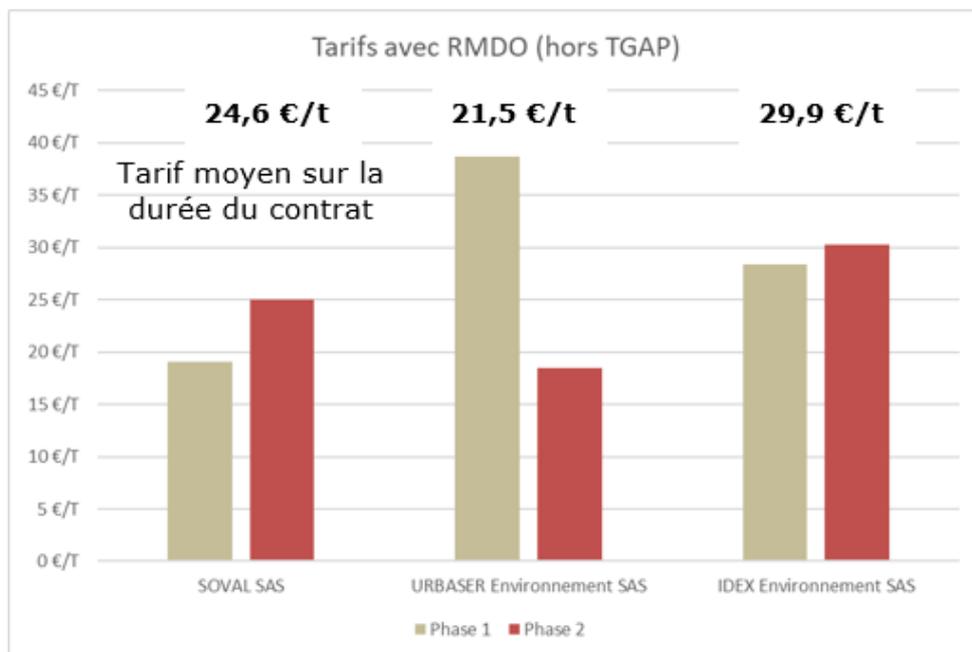
<b>Tarifs phase 2</b>		<b>SOVAL SAS</b>	<b>URBASER Environnement SAS</b>	<b>IDEX Environnement SAS</b>
<b>Redevance de financement 1</b>	<b>RF1</b>	<b>23,65 €/T</b>	<b>28,81 €/T</b>	<b>27,94 €/T</b>
PV exploitation	PEXP1	83,57 €/T	79,10 €/T	66,61 €/T
Redevance valorisation électrique	PVE1	- 44,19 €/T	- 49,05 €/T	- 31,93 €/T
Redevance valorisation métaux	PVMT	- 3,29 €/T	- 2,01 €/T	- 0,50 €/T
Redevance valorisation chaleur	PVCh1	-20,20 €/T	- 21,11 €/T	- 20,49 €/T
<b>Prix de base HT</b>		<b>39,54 €/T</b>	<b>35,74 €/T</b>	<b>41,63 €/T</b>
TMDO1	TMDO1	80,00 €/T	60,00 €/T	60,00 €/T
TMDO2	TMDO2	150,00 €/T	250,00 €/T	120,00 €/T
TMDO3	TMDO3	65,00 €/T	65,00 €/T	65,00 €/T
TMDO4	TMDO4	125,00 €/T	255,00 €/T	125,00 €/T
<b>Coût moyen hors TGAP</b>		<b>25,04 €/T</b>	<b>18,49 €/T</b>	<b>30,23 €/T</b>
<b>Coût moyen avec TGAP (15 €/t)</b>		<b>40,04 €/T</b>	<b>33,49 €/T</b>	<b>45,23 €/T</b>

Facturation du terme RF2 au délégataire du RCU de Nîmes dans la limite d'un investissement de 900 k€ + frais financiers réels.

Capacité DASRI limitée à 3 000 t/an chez SOVAL.

Voici un visuel qui présente les deux phases côte à côte.

Pour rappel les durées de la phase 1 (travaux) varient selon les candidats entre six mois pour SOVAL et dix-huit mois pour URBASER.



Tonnages tiers indiqués dans les offres (10 000 t).

Lissées sur les 10 années du contrat, les redevances totales délégrant sont comprises entre 21,5 M€ et 29,9 M€ (hors TGAP).

Pour mémoire, le prix actuel est de **84 €/t Hors TGAP** (dont 57 €/t de financement)

Détail des critères de notation	SOVAL	URBASER	IDEX
<b>Cohérence des tarifs d'exploitation et montant global facturé au délégrant (20 %)</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>12</b>
<b>Montant et cohérence technico-économique des investissements et optimisation de leur financement (5%)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Cohérence, crédibilité et exhaustivité des comptes d'exploitation prévisionnels sur la durée du contrat (5%)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Note sur critère 2</b>	<b>22/30</b>	<b>27/30</b>	<b>19/30</b>

*Critère 3 : Engagements de performances souscrits – 25%*

	SOVAL	URBASER	IDEX
<b>Tonnage traité</b>	114 500 t/an dont 3000 t/an de DASRI	114 500 t/an dont 4500 t/an de DASRI	114 500 t/an dont 4500 t/an de DASRI
<b>Disponibilité</b>	8 100 h/an	8 200 h/an	8 100 h/an
<b>Export de chaleur</b>	80 GWh/an	80 GWh/an	80 GWh/an
<b>Vente d'électricité</b>	55 GWh +44%	59,7 GWh +56%	51,1 GWh +34%
<b>VLE à l'air</b>	Inférieur à la demande pour NOx, CO, COT, COVT et SO2	Inférieur à la demande pour tous les polluants sauf les métaux et les dioxines/furanes	Inférieur à la demande pour NOx
<b>Eau consommée</b>	-58% économie 18 900 m <sup>3</sup> /an	-10% économie-1 500 m <sup>3</sup> /an	-61% économie 19 700 m <sup>3</sup> /an
<b>Consommations</b>	Réactifs RAS Electricité – 11%	Réactifs RAS Electricité +9,8%	Réactifs RAS Electricité + 3% Pas de gaz pour TF
<b>Note sur critère 3</b>	<b>20/25</b>	<b>10/25</b>	<b>15/25</b>

L'approche de la vente d'électricité du candidat URBASER paraît trop ambitieuse. Ce sujet a été abordé avec eux en audition ; certaines incohérences et certaines imprécisions dans leur offre ont été mises en évidence.

Bien qu'admettant que leurs valeurs sont ambitieuses, ils les ont néanmoins maintenues en offre finale.

Concernant l'eau consommée, véritable enjeu, les deux candidats SOVAL et IDEX font le choix de remplacer le système actuel de traitement humide des fumées par un traitement sec pour minimiser l'impact, ce qui conduit à des économies d'eau substantielles de l'ordre de 19 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/an. Le candidat URBASER fait le choix de conserver sur le système de traitement humide des fumées, tout en travaillant à faire des efforts sur la consommation d'eau, et présente une économie limitée de l'ordre de 1 500 m<sup>3</sup>/an.

*Critère 4 : Niveau des engagements juridiques et contractuels : 15% de la note finale*

	SOVAL <i>Nombre de modifications limité</i>	URBASER <i>Nombre de modifications très important</i>	IDEX <i>Nombre de modifications limité</i>
<b>Modifications proposées dans l'intérêt du Sitom Sud Gard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement sur la recherche des subventions ;</li> <li>- engagement à favoriser les exutoires locaux</li> <li>- renforcement de l'engagement d'entretien des installations</li> <li>- renforcement des obligations en matière de certification ;</li> <li>- plusieurs clauses de rencontre en cas de modification du cours de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plusieurs clauses de rencontre en cas de modification du cours de l'électricité</li> <li>-dispositif d'intéressement relativement intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement du droit de contrôle du SITOM SUD GARD</li> <li>- dispositif d'intéressement performant et intéressant potentiellement élevé si le prix de vente dépasse 100€MWH</li> </ul>

	l'électricité		
<b>Modifications proposées dans l'intérêt du délégataire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de l'installation pendant les travaux (Non-application des termes TMDO3 et TMDO4 pendant la phase de travaux),</li> <li>- causes légitimes le dédouanant de ses obligations contractuelles</li> <li>- plafonnement des pénalités.</li> <li>- intéressement proposé peu performant en pratique et la rédaction est ambiguë.</li> <li>- tarifs indexés sans coefficient d'inertie : plus inflationniste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation des engagements en matière de reporting ;</li> <li>- diminution du montant de la GAPD en phase d'exploitation</li> <li>- augmentation des hypothèses de rencontre en cas d'aléas notamment en cas de + de 4 arrêts /an liés aux explosions de bouteilles de protoxydes ;</li> <li>- augmentation des hypothèses de clauses légitimes limitant la responsabilité du délégataire ;</li> <li>- limitation des pénalités applicables,</li> <li>- augmentation du droit à indemnisation en cas de résiliation anticipée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des dates réelles et non prévisionnelles dans le phasage du contrat</li> <li>- prise en charge par le SITOM SUD GARD des coûts d'évacuation et de traitement des déchets non-conformes, avec application d'un coefficient de 10%</li> <li>- ajout de plusieurs clauses de rencontre liées notamment à l'augmentation du tonnage apporté par le SITOM de plus de 2500 t/an sur une année ;</li> <li>- dispositif d'intéressement à la vente d'électricité conditionné au maintien d'un engagement spécifique sur la vente de chaleur</li> </ul>
<b>Note sur critère 4</b>	<b>9/15</b>	<b>6/15</b>	<b>6/15</b>

#### Synthèse des notes attribuées par critères aux candidats

	SOVAL	URBASER	IDEX
<b>Critère 1 : valeur technique de l'offre (30 points)</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>18,8</b>
<b>Critère 2 : valeur économique de l'offre (30 points)</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>19</b>
<b>Critère 3 : engagements de performance souscrits (25 points)</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Critère 4 : niveau des engagements juridiques et contractuels (15 points)</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total sur 100</b>	<b>77</b>	<b>60</b>	<b>58,8</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

En conclusion, Monsieur TIBERINO, Président, rappelle que les élus membres de la commission CCSPL et membres du bureau ont participé aux deux tours de négociations et ont échangé plus de trois heures avec chacun des candidats.

L'avis, forgé à partir de ces échanges, correspond à la synthèse que Madame PERRISOUUD vient de présenter.

Ouverture du temps de remarques et questions :

Monsieur Christophe BOURAGEL demande la raison du retrait du candidat PAPREC après le 1<sup>er</sup> tour des négociations.

Monsieur Richard TIBERINO répond qu'ils ont réalisé après leur première présentation, que leur offre était très en deçà des attendus. Conscients de l'insuffisance de leur prestation et des écarts avec les autres candidats, ils ont fait le choix de ne pas poursuivre.

Monsieur Franck PROUST demande comment seront vérifiées les consommations d'eau et d'électricité et quelles seront les pénalités éventuelles appliquées si ces engagements ne sont pas respectés.

Madame Nadia PERRISSOUD répond qu'il y a un système de contrôle de performances au moment de la réception de l'usine. C'est à ce stade que seront contrôlés les différents engagements du constructeur. En phase d'exploitation, il y aura un autre contrôle afin de vérifier que les valeurs sont bien respectées.

Monsieur Franck PROUST fait remarquer qu'au regard de la grille de notation, le choix n'est pas discutable. Pas encore élu à l'époque de la validation des critères, il exprime toutefois son regret quant à la pondération choisie.

Il reste agréablement surpris du fait que les prix proposés par chacun des candidats soient quasiment divisés par deux (80 €/T actuellement contre environ 40€/T annoncés) ce qui permettra sans doute de financer de nouveaux projets pour les collectivités.

Madame Nadia PERRISSOUD précise que si le prix est moitié moindre c'est parce que l'usine est en partie amortie.

Madame Nadia PERRISSOUD conclut en soulignant la grande qualité des trois propositions reçues ce qui a engendré une vraie concurrence et des échanges très constructifs lors des négociations, menant à une baisse des prix initiaux et une augmentation de la qualité des services proposés.

Sur la partie coût d'exploitation, un premier point important de l'analyse des offres portait sur la sécurisation du prix annoncé sur les recettes électriques, qui dépendent des quantités produites et du tarif de rachat. Sur ce point, force est de constater que le candidat SOVAL a une approche beaucoup plus prudente que le candidat URBASER.

Un second point de vigilance portait justement sur les quantités d'énergie produites. Or, à ce jour et d'un point de vue technique, l'engagement d'URBASER à produire autant d'énergie avec les moyens proposés laisse perplexe. Interrogés à ce sujet en séance d'audition, ils ont admis leur erreur et leurs incohérences mais les ont maintenues dans l'offre finale. Le cabinet ELCIMAI ENVIRONNEMENT alerte sur ce point à travers une pénalisation sur la note « sécurisation et technique ».

Eu égard à l'analyse réalisée, il est proposé à l'assemblée de retenir le candidat SOVAL, qui arrive en tête du classement, en vue de la passation de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE de Nîmes.

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

La séance est levée à 18 h 36.

The image shows a blue ink signature of Richard Tiberino written over a circular logo. The logo contains the text 'SITOM SUD GARD' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a tree and a building. There are small stars on either side of the emblem.

Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**